



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Rénovation énergétique - Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019

DE20190327_50

Conseil municipal du 27 mars 2019

Rapporteur :
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le 01 AVR. 2019
Affichée le 1 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 mars 2019

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laid BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Etai(e)nt absent(e)s :

M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Murat OZDEMIR à Mme Véronique DE MAILLARD
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Valérie DUBOIS
- Mme Cécile MACULA à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- Mme Samantha BOURGOGNE à M. Guillaume CHUPIN
- Mme Noura LAÏRI à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- M. Arnaud JUIN à Mme José BOUTTEMY
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable du service
Assemblées
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

**G E S T I O N D E S R E S S O U R C E S D E L A
C O L L E C T I V I T É**

**Rénovation énergétique - Demande de subvention Dotation
de Soutien à l'Investissement Local 2019**

Finances / Budget
id : 2568

Conseil municipal
27 mars 2019

50

Rapporteur : Vincent YOU

A travers son programme d'action « *Tous acteurs du développement durable* », approuvé en décembre 2016, la Ville d'Angoulême souhaite contribuer activement à la lutte contre le changement climatique.

Dans ce contexte et afin de concrétiser cette ambition, la Ville d'Angoulême mène une politique de maintenance de ses bâtiments visant à améliorer leur performance énergétique et à développer les énergies renouvelables.

Cette politique de rénovation énergétique se traduit par différents types de travaux notamment sur les bâtiments scolaires et une étude a été réalisée par le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) sur des sites potentiels de projets photovoltaïques dans les écoles maternelles.

Parmi les opérations identifiées, la Ville d'Angoulême envisage de réaliser en 2019 les opérations suivantes :

- Pose de panneaux photovoltaïques sur l'école maternelle Jean de la Fontaine pour un montant de 65 940 € TTC ce qui permettra de réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de 7 880 kg/an
- Pose de panneaux photovoltaïques sur l'école maternelle Alfred de Vigny pour un montant de 125 506 € TTC avec une économie de CO₂ de 16 253 kg/an
- Travaux d'isolation de la salle de jeux de l'école maternelle Jean de la Fontaine pour un montant de 49 662 € TTC
- Installation d'une chaudière à condensation à l'école primaire Mario Roustan pour un montant de 32 946 € TTC avec une économie de CO₂ de 8 000 kg/an
- Remplacement des menuiseries à l'école primaire René Defarges pour un montant de 40 590 € TTC

Le coût global de ce projet est estimé à 314 644 euros TTC.

A ce titre, la Ville sollicite la participation de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2019). L'aide financière porterait sur un montant de dépense subventionnable de 262 203 euros HT soit 314 644 euros TTC dont le plan de financement de l'opération est détaillé comme suit :

FINANCEURS	Pourcentage demandé	Montant escompté
Etat - DSIL	80 %	209 760 €
Ressources propres	20 %	52 443 €
TOTAL	100 %	262 203 €

Au regard des éléments exposés, Il vous est proposé :

D'approuver le coût de l'opération pour un montant de 262 203 euros HT (soit 314 644 euros TTC) et son plan de financement,

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention de 209 760 euros pour les travaux de rénovation énergétique dans les écoles maternelles Jean de la Fontaine et Alfred de Vigny et dans les écoles primaires Mario Roustan et René Defarges au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 et de signer tous les documents se référant à ce dossier,

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

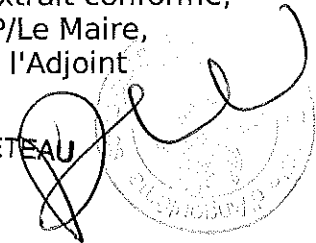
27 mars 2019

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint

Pour le Maire,
Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
Adjointe déléguée
Solidarité - Famille
Personnes âgées



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

